

Bonjour Mme Bedos,

je me permets de vous contacter afin d'obtenir des précisions opérationnelles sur la demande de revalorisation CEE des dossiers d'aide à la rénovation énergétique ainsi que sur la pertinence de la démarche pour certains d'entre eux.

En effet n'ayant pas d'interlocuteur dédié ni de réponses claires à ce sujet (notamment suite aux retours de mails et relances envoyés à PIVReno@actionlogement.fr, très sollicité en ce moment j'imagine, support@pivals.fr, plus d'actualité, lyonpiv.als@actionlogement.fr, renvoyant sur pivreno et enfin bppivdop@actionlogement.fr <mailto:bppivdop@actionlogement.fr> découvert récemment), je souhaite évoquer avec vous certains éléments :

Malgré nos réponses exhaustives aux demandes d'Als (le 21 juin sur support@pivals.fr puis de nouveau et réactualisé sur PIVReno@actionlogement.fr du 29 juillet au 4 août), sans retour pour le moment, les téléopérateurs de la hotline (0970 830 831) indiquent systématiquement aux particuliers de nous recontacter et affirment parfois que nous n'avons tout simplement pas répondu aux dites demandes! (n'ayant à priori pas de visibilité en temps réel sur les échanges gestionnaire-AMO). Les particuliers nous relancent donc logiquement pour explication, un afflux d'appels important qui provoque un effet de panique et génère de la tension, ce dont nous avons pas forcément besoin en ce moment avec les difficultés de traitement liées aux mises en conformité.

De plus sans retour officiel d'Als, nous ne pouvons correctement les conseiller sur la procédure à suivre suivant les situations :

En effet, je précise que les plus grosses difficultés sont rencontrées par les tpe ou artisans locaux qui ne sont pas organisés administrativement ni culturellement pour répondre à ce type de demande (surfacturation mais surtout CEE), ne souhaitant pas ou ne sachant pas répondre au demande d'ENERLIS ou autres délégataires (malgré nos efforts de vulgarisation, d'accompagnement et de rassurement) au détriment du particulier en bout de chaîne (mais également de l'opérateur quand le dossier n'aboutit plus)

1) Dans ce cas de figure : est il possible pour le particulier de changer de professionnel si celui ci refuse la valorisation CEE ? est il possible sinon de faire valoriser les CEE par le particulier lui même (Leclerc, Leroy Merlin, EDF...) ? Quels éléments sont alors demandés pour intégration au plan de financement? Quelle responsabilité si la prime CEE "promise" n'est pas versée ou minorée à posteriori?

2) Dans certaines autres situations la demande CEE est inéligible :

- Dossier mixte Anah/Als
- Devis déjà signé
- Travaux non éligibles :

- Critères techniques insuffisant (performance, rendement..)
 - Qualification RGE hors domaine d'intervention ou non renouvelée
 - Travaux déjà valorisés au pole CEE (renforcement d'isolation ou complétude)
 - Logement de moins de 2ans

3) Enfin sur certains autres dossiers la valorisation CEE est non pertinente :

- Dossiers déjà accordés
- Dossiers déjà valorisés
- Montant de la prime CEE relativement faible pour certains travaux (PAC air/air, rad elec, ballon thermodynamique...)
- Montant de la prime inférieur au reste à charge du particulier donc non impactant sur le plan de

financement pour la quote-part plafonné d'Als (globalement projet de travaux > 25 000€)

Sans évoquer malheureusement l'effet paradoxal de l'augmentation tarifaire conjoncturelle des devis devant être remis à jours pour dépassement de délai de validité...

Afin d'échanger sur les éléments présentés ci dessus et votre position, est il possible de convenir d'un entretien téléphonique?

Bien cordialement

Jeremy Perrot - AMECOSPHERE 06 59 80 22 54